L'affaire *J'irai cracher sur vos tombes*

L'histoire de l'adaptation cinématographique du livre scandale J'irai cracher sur vos tombes commence pendant le procès intenté à Boris Vian pour outrage aux bonnes mœurs. Le synopsis est prêt le 27 octobre 1948 mais reste sans suite jusqu'en 1953. Le scénariste Jacques Dopagne propose alors à l'auteur un second projet de synopsis. Un accord scénaristique est scellé entre les deux hommes le 31 mars 1954. Le scénario est écrit à la cité Véron en huit jours. Il est retenu par la Société Nouvelle Pathé-Cinéma et déposé à la Société des Auteurs en juin 1954. Tout semble se dérouler correctement. Les conditions de cession des droits sont acceptées et une somme non-négligeable est prévue pour la continuité et les dialogues du film qui doivent être remis le 15 juillet. Quant aux découpages technique et littéraire, ils devront être faits avec l'aide du metteur en scène et prêts le 15 septembre.

Les ennuis commencent dès que la firme Pathé renonce à la production (elle conserve néanmoins la distribution du film). Le projet entre alors en phase de sommeil jusqu'à la fin de l'année 1957. Le 16 octobre, Boris Vian accorde les droits de production à la Société Nouvelle Océans-Films absorbée par la SIPRO (Société Internationale de Production). Les accords de production sont alors cédés à la Société des Films du Verseau. Le 11 avril 1958, Boris Vian reçoit une lettre du gérant, M. Gaston. Il lui est demandé de livrer l'adaptation dialoguée en 100 pages, close dont il aurait du s'acquitter par contrat la veille. Un rappel lui est adressé le 21 avril. La réponse de Boris Vian tient en une continuité dialoguée de 75 pages suivie d'un long silence de part et d'autre. Le 5 décembre 1958, sous l'égide de la SIPRO, M. Gaston annonce par courrier que le tournage du film débutera en février 1959. Il demande alors les 100 pages prévues (ne considérant pas les 75 pages précédemment envoyées comme satisfaisantes). Il reçoit 177 pages le 9 janvier soit un mois avant le début du tournage qu'il doit lui-même dirigé (M. Gaston n'est autre que Michel Gast, réalisateur du film). Il remanie alors l'ensemble avec l'aide de Louis Sapin et Luska Eliroff.

Le tournage assez chaotique (nombreux accidents, arrêts maladies... sans oublier un temps glacial) a lieu aux studios de la Victorine à Nice. Jacques Dopagne et Boris Vian n'y sont pas associés. La seule exigence qu'ils ont est la mention sur un carton séparé juste après le titre de l'indication « D'après le scénario original de Boris Vian et Jacques Dopagne ». Au final, le carton, placé après l'énumération des principaux acteurs, comporte la mention « scénario original de Boris Vian et Jacques Dopagne ». Le film sort le 26 juin 1959 avec une interdiction pour les moins de 16 ans et les territoires d'outre-mer. L'interdiction est levée en 2004 sur demande de la société Véga Production représentée par Michel Gast.

La copie conservée aux Archives françaises du film du CNC comprend deux fins. Dans l'une, les amants Joe (alias Lee Anderson dans l'ouvrage) et Lisbeth (alias Jean Asquith) sont abattus par la police avant d'avoir pu franchir la frontière canadienne. Dans l'autre, ils réussissent à passer la frontière.

Mais l'affaire « J'irai cracher sur vos tombes » ne s'achève pas avec la sortie en salle du film.

Jacques Dopagne s'entend avec l'éditeur Pierre Seghers pour une publication du scénario original. Françoise d'Eaubonne est chargée de compiler les documents fournis par Jacques Dopagne et Boris Vian. Ce dernier renvoie le contrat d'édition signé le mardi 23 juin 1959. Le même jour a lieu la première diffusion du film au cinéma Marbeuf. Après hésitations, Boris Vian s'y rend accompagné de Denis Bourgeois et Jacques Dopagne. Il mourra quelques minutes après le début de la projection.

Le 4 septembre, Michel Gast, Louis Sapin et Luska Eliroff assignent en justice les éditions Seghers et Françoise d'Eaubonne (et indirectement la famille de Boris Vian) pour usurpation. Le jugement rendu le 6 février 1963 leur donne raison : les auteurs du scénario du film de Michel Gast ne sont pas Jacques Dopagne et Boris Vian mais les trois instigateurs du procès. Finalement, auteur du roman, Boris Vian n'aura juridiquement plus rien à voir avec l'adaptation cinématographique.